

Paris, le 25 janvier 2023

**Reconduction de l'accord de place du 19 janvier 2022 sur les restructurations de
Prêts garantis par l'État (PGE)
dans le cadre de la médiation du crédit aux entreprises**

Entre :

- L'État, représenté par Monsieur Bruno LE MAIRE, Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique;
- La Banque de France, représentée par son Gouverneur, Monsieur François VILLEROY DE GALHAU ;
- L'Institut d'émission des départements d'Outre-mer, représenté par sa Présidente et l'Institut d'émission d'Outre-mer représenté par sa Directrice générale, Madame Marie-Anne POUSSIN-DELMAS ;
- Les banques membres de la Fédération bancaire française, représentées par Monsieur Philippe BRASSAC, Président de la Fédération bancaire française (FBF) ;

PREAMBULE

Le contexte économique pour 2023, marqué notamment par les conséquences de la crise énergétique, est susceptible d'entraîner des difficultés de trésorerie pour certaines entreprises. La reconduction pour l'année 2023 de l'accord de place susmentionné permettra de continuer à accompagner les TPE/PME bénéficiaires de PGE qui en rencontreraient le besoin.

Article 1

L'accord de place du 19 janvier 2022 est reconduit jusqu'au 31 décembre 2023.

Les signataires :

Le Ministre de l'Économie, des Finances
et de la Souveraineté industrielle et
numérique

Le Gouverneur de la Banque
de France

Bruno Le Maire

François Villeroy de Galhau

La Présidente de l'Institut d'émission des
départements d'Outre-mer et Directrice
générale de l'Institut d'émission d'Outre-
mer

Le Président de la Fédération
bancaire française

Marie-Anne Poussin-Delmas

Philippe Brassac